



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE du 18 février 2010 20 h. 15

Présidence : M. Marc-Etienne FAVRE
37 (+ 1 assermentation) membres présents à l'appel.

Le Président, M. M.-E. FAVRE, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic G. Muheim, Mesdames les Municipales Ch. Dupertuis et C. Schiesser, Monsieur le Municipal G. Moser (M. Ph. Michelet est excusé) et Mlle I. Fogoz, secrétaire Municipale.

Il relève la présence de MM. GAMBONI et SARDA pour le service technique.

Messieurs les Députés G.-Ph. BOLAY, J. HALDY et Ph. MODOUX se sont excusés.
La presse n'est pas représentée ce soir.

SELON ORDRE DU JOUR

1. Appel

Présents :	37	membres (+ 1 assermentation)
Excusés :	21	membres
Absent :	1	membre

Les conseillers excusés sont : Mmes L. BOUJON, Ch. JUILLERAT, S. OGUEY-ARAYMON, C. REIGNER, V. RODONDI, MM. M. BELARDINELLI, J.-CL. BENOIT, J.-P. BOLAY, D. DELAPLACE, H. DUMAS, Ph. FAVRE, O. IUBATTI, Ph. JAN, D. KUPPER, J.-M. MAYOR, N. MEGIAS, E. MONSUTTI, C. NOVELLI, M. OSTERTAG, C. SEEGER, P. WINKLER

Conseiller absent : M. Ph. FARDEL

Le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Acceptation de l'ordre du jour

Est accepté à l'unanimité.

Acceptation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2009

Le procès-verbal est accepté à la majorité, moins 1 abstention.

2. Assermentation de M. Jérôme Davalle, en remplacement de M. Pascal Schwegler, démissionnaire.

3. Communication du bureau

Le Président informe que:

- Il a représenté le Conseil lors des obsèques de Mélanie Abetel le lundi 15 février 2010. À cette occasion, il a transmis ses condoléances à Édouard Abetel, fidèle collaborateur de la commune de Belmont, à son épouse, ainsi qu'à leur fils Olivier.
- Mme H. Pinto démissionne de son poste à la commission des finances. Il la remercie au nom du Conseil, pour son travail au sein de ladite commission. Mme Pinto pourra dès lors se consacrer à son poste de vice-présidente du Conseil.
- En date du 4 février 2010, M. Oliviero Lubatti, a fait part de sa démission du Conseil, avec effet au 28 février. M. Lubatti quitte la commune pour s'installer, avec sa famille, sur la commune de Pully. En conséquence, lors du prochain conseil Communal, Monsieur Roland Uldry sera assermenté en remplacement de M. Lubatti.

4. Communications de la Municipalité

(Voir cf annexé)

5. Communications de la CCU

M. Girard informe les Conseillers que la CCU a été consultée sur le projet de construction d'une villa jumelée sur la parcelle voisine de l'hôtel-restaurant Le Belmont.

Elle a estimé que l'installation de lamelles de bois sur les différentes façades du bâtiment ne correspondait pas à l'intégration et à l'esthétisme de la zone du Bourg. Le Maître d'œuvre a décidé de les supprimer. L'implantation d'une villa jumelée à cet endroit soulève des problèmes délicats d'accès à la route des Monts de Lavaux à la hauteur du carrefour avec la route du Burennoz.

D'autre part, les idées émises par la Municipalité et Monsieur D. Gamboni, relatives à la volonté de créer une piste cyclable sur la route des Monts de Lavaux dans le sens de la montée ont été appréciées de la CCU.

6. Communications de la CCAR

Pas de communication

7. Préavis No 01/2010

Raccordement du réservoir de « La Métraude » au réservoir d'EauService Lausanne, création d'un chemin d'accès au réservoir et de 2 places de parking, création d'une chambre de comptage et radiation d'une servitude

Commission Technique : M. CL.-A. MORET, Président, MM. A. TRUMIC, J.-P. VALLOTTON

Commission des finances : M. BOLAY, Président, Mmes PINTO, JUILLERAT, MM. HENCHOZ, PASCHE

M. Vallotton membre de la Commission Technique fait lecture du rapport.

L'alimentation en eau potable de la commune ne saurait être mise en danger ou simplement dépendante d'un seul point. La prise d'eau qui sera réalisée sur la conduite "Eauservice Lausanne" reliant le réservoir de Lutry et celui de Vers-Chez-les-Blancs permettra de sécuriser l'approvisionnement du réservoir de la Métraude. Avec la station de pompage du chemin de la Mouette, deux points de piquage pourront assurer, aussi bien l'un que l'autre, le débit nécessaire à l'alimentation permanente de la commune. La commune de Lutry a aussi décidé de modifier la configuration de son réseau et va supprimer, dès lors, la liaison entre le réservoir de la Métraude et la partie supérieure de son réseau de distribution d'eau.

D'autre part, il est impératif de procéder aux rénovations et transformations du réservoir, qui date de 1956, pour l'adapter aux exigences de sécurité et aux règlements en vigueur. La qualité de l'eau et son conditionnement sont garantis par Eauservice de Lausanne.

Une liaison de secours sera maintenue avec le réseau d'eau de Savigny.
La Commission Technique propose, unanime, d'accepter le préavis No 1/2010 tel que présenté.

M. Pasche, membre de la CF fait lecture du rapport.

Les travaux proposés par la Municipalité paraissent opportuns.

EauService Lausanne vient de réaliser son projet de liaison entre l'usine de pompage de Lutry et le réservoir de la Montagne du Château.

La commune de Lutry adapte son réseau en conséquence et de telle façon que le remplissage de notre réservoir de la Métraude ne sera plus possible par cette voie. C'est pourquoi un « piquage » sera réalisé sur la nouvelle conduite d'EauService, ce qui nous assure d'avoir un approvisionnement en eau avec un niveau de sécurité optimal.

La conduite du plateau de la Métraude sera reliée au réseau d'EauService, ce qui permettra de renoncer à l'alimentation par le réseau de Savigny, sauf en cas de force majeure (pose de clapets).

Les travaux de mise en conformité du réservoir de la Métraude, construit en 1956, paraissent dûment établis, confirmés lors de la visite des lieux. Il paraît judicieux qu'ils soient entrepris parallèlement aux autres travaux prévus.

Le coût total de ces travaux est estimé à CHF 604'000.--. L'analyse du dossier technique et du résultat des soumissions permet d'estimer que les chiffres présentés dans le préavis 01/2010 sont réalistes.

La Commission des Finances, unanime, se rallie aux conclusions du préavis 01/2010 et propose de les accepter sans modifications.

M. Le Président ouvre la discussion sur le préavis et la parole n'étant pas demandée, avant de passer au vote, relit les conclusions à savoir :

- allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 604'000.00, destiné à financer les travaux de changement de conduites d'eau potable, travaux électriques, étanchéité du réservoir, subventions éventuelles à déduire;
- prend acte que ce crédit sera comptabilisé comme suit :
 1. Réseau d'eau Fr. 604'000.00 Sur compte de bilan N° 9144.01
- prend acte que le coût des travaux relatifs au réseau d'eau potable sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum et comptabilisé sur le compte de fonctionnement N° 811.3312.00.
- prend acte que pendant la durée des travaux, les dépenses seront comptabilisées sur le compte N° « 9170.68 » qui fonctionne comme compte collectif « travaux ». La ventilation des dépenses se fera au bouclage dudit préavis et sera comptabilisée dans le compte respectif.

Vote : **Le Conseil adopte les conclusions du préavis à l'unanimité.**

8. Préavis No 02/2010

Changement de la conduite d'eau potable sous la route du Burenos entre le chemin du Stand et les immeubles 17-21, réfection du trottoir et mise en place de tubes électriques en attente

Commission Technique : M. L. GILLIERON, Président, MM. Ph. DUMOULIN, P. WINKLER

Commission des finances : M. BOLAY, Président, Mmes PINTO, JUILLERAT, MM. HENCHOZ, PASCHE

M. Gilliéron, membre de la CT, fait lecture du rapport

Les travaux prévus dans le préavis 02/2010 sont destinés à faire le « pont » entre les travaux exécutés sur la base du préavis 09/2004 et ceux qui ont été réalisés en cours de construction des nouveaux bâtiments de Burenos. C'est donc la suite du préavis 09/2004.

M. Gilliéron détaille les trois points essentiels : la conduite d'eau potable; le revêtement routier et l'électricité.

La Commission Technique estime que les travaux envisagés dans le cadre du préavis 2/2010 sont absolument indispensables et doivent être réalisés; elle considère que les mesures de réalisation proposées, au plan purement technique, sont adéquates.

La Commission Technique, unanime, propose d'accepter le préavis 02/2010 tel que présenté.

M. Henchoz, membre de la CF fait lecture du rapport.

Après les travaux effectués selon préavis 09/2004, le tronçon faisant l'objet du préavis sous revue est devenu le maillon faible de l'alimentation en eau de la zone incriminée ainsi que des deux nouveaux immeubles. Preuve en est la réparation de 4 ruptures de conduite pour la seule année 2009 (coût env. CHF 6'000.- par cas).

Ces travaux sont absolument nécessaires afin d'assurer la fiabilité du futur bouclage avec le tronçon « Rueyres-Travers-Bancs ».

M. Henchoz poursuit en commentant les travaux d'adjudication et l'octroi d'un éventuel subside de l'ECA.

La Commission, unanime, se rallie aux conclusions et propose de les accepter sans modifications.

M. Le Président ouvre la discussion sur le préavis et la parole n'étant pas demandée, avant de passer au vote, relit les conclusions à savoir :

- allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 322'500.00, destiné à financer les travaux routiers, reconstruction du trottoir, ainsi que le changement de conduites d'eau potable, travaux électriques et subventions éventuelles à déduire;
- prend acte que ce crédit sera comptabilisé comme suit :

1.	Route	Fr.	121'034.60	Sur compte de bilan N° 9141.58
2.	Eau potable	Fr.	138'274.95	Sur compte de bilan N° 9144.01
3.	Electricité	Fr.	63'190.45	Sur compte de bilan N°9144.02

- prend acte que le coût des travaux relatifs au réseau routier sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum et comptabilisé sur le compte de fonctionnement N° 430.3310.00 « Amortissements obligatoires ».
- prend acte que le coût des travaux relatifs au réseau d'eau potable sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum et comptabilisé sur le compte de fonctionnement N° 811.3312.00.
- prend acte que le coût des travaux relatifs au réseau électrique sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum et comptabilisé sur le compte de fonctionnement N° 820.3312.00.
- prend acte que pendant la durée des travaux, les dépenses seront comptabilisées sur le compte N° « 9170.53 » qui fonctionne comme compte collectif « travaux ». La ventilation des dépenses se fera au bouclage dudit préavis et seront comptabilisées dans les comptes respectifs.

Vote : **Le Conseil adopte les conclusions du préavis à l'unanimité**

9. Election à la Commission des Finances d'un membre en remplacement de Mme H. Pinto.

La Commission des Finances remercie Mme Pinto pour son dévouement tout au long de ces années. Elle démissionne pour se consacrer entièrement à son poste de vice-présidente du Conseil Communal.

M. Pasche propose Mme L. Boujon, qui se porte candidate, qui relate ses compétences et ses qualifications professionnelles.

Mme Boujon, unique candidate, est élue par acclamation.

10. Divers et propositions individuelles

M. Chapalay demande si, suite à son inquiétude manifestée à fin juin 2009, concernant le comportement des parents face à l'éducation de leurs enfants, souhaite savoir si son intervention a été transmise à l'école de Pully ?

Concernant les Directives en Suisse relative à l'art. 3a OCR Ordonnance sur les règles de la circulation routière qui entre en vigueur le 1^{er} avril 2010, « les enfants mesurant moins de 150 cm doivent être attachés jusqu'à l'âge de 12 ans par un dispositif de retenue pour enfant approprié (siège-auto pour enfant) », M. Chapalay demande si notre bus scolaire répond à la nouvelle législation. Il se demande, d'autre part, si cela ne serait pas l'occasion de mettre en route le pedibus ?

Mme Dupertuis déclare avoir transmis le message de M. Chapalay, lors du repas de fin d'année des enseignants, auquel participait la direction, mais elle ne sait pas si une suite a été donnée.

Pour le pedibus, l'emploi du temps de Mme Dupertuis ne lui a pas permis à ce jour de faire le nécessaire. Toutefois, l'objectif de mettre au point un dispositif est toujours d'actualité.

M. Muheim porte à l'attention du Conseiller Chapalay que la Commune a pris une avance sur le transport scolaire. En effet, lors du changement de transporteur privé, la Commune a négocié avec CarPostal un nouveau véhicule qui répond aux normes actuelles.

M. Genaine par un heureux hasard s'est trouvé face à des chevreuils. Il demande à la commune, si elle a la possibilité de mettre à disposition du foin dans un coin reculé pour qu'ils puissent se nourrir paisiblement, loin des habitations.

Il signale d'autre part qu'un quad noir en ballade a été rencontré dans la montée, en forêt, sur le chemin de Malatête, malgré le piquet empêchant les véhicules de passer. Serait-il envisageable un 2^{ème} piquet ?

M. Muheim relève que la remarque faite par le Conseiller Genaine, concernant les chevreuils, est très pertinente. Il se charge, avec le responsable de la voirie, de trouver une solution agréable pour nos cervidés, éventuellement dans la zone couverte du 700^{ème}. Toutefois, une prescription doit être mise en place afin que les chiens « non obéissant » soient tenus en laisse.

Concernant le quad, malheureusement la solution du 2^{ème} piquet ne retiendra pas le passage des deux roues (petit quatre roues). Il est prévu que la Police de Pully fasse des contrôles plus réguliers afin de dissuader nos « fraudeurs ».

M. Graul fait part que lors de l'incendie du 31 décembre au Burenos, juste avant minuit, la grande échelle des pompiers de Lausanne n'a pu accéder au 3^{ème} étage en raison de la disposition du bâtiment. Un canon à eau a été installé.

Légalement la commune ne devrait-elle pas avoir à disposition des sinistrés un logement de secours ?

Suggestion de M. Graul à la Municipalité: que soit proposé au Conseil Communal une collaboration avec Swisscom ou Cablecom pour une intégration d'une fibre optique comme d'autres communes le font actuellement.

M. Muheim remercie M. Graul pour son l'intervention lors de l'incendie au Burenos. Il remercie également nos sapeurs pompiers qui ont dû quitter leur domicile et leur famille le soir du réveillon. Sa demande sera traitée et transmise au service de l'état major de notre service du feu afin de procéder au contrôle de conformité des accès au bâtiment.

Mme Schiesser prend la parole pour confirmer que la grande échelle n'accède à aucun des immeubles du Burenos.

M. Muheim informe que les collectivités publiques ne sont en aucun cas tenues de maintenir à disposition de futurs sinistrés, un logement de substitution. Il n'y a pas de disposition légale en la matière et d'autre part les coûts seraient considérables.

Par contre, en permanence à Belmont, des places sont disponibles en moins de 60 minutes dans les locaux de la protection civile.

La famille a été dirigée aux bonnes instances, la gérance a parfaitement joué le jeu, ce qui a rassuré la propriétaire des lieux, qui a vu son bien partir en fumée...

Concernant la fibre optique, certaines communes ne sont pas encore alimentées par le téléseu. Aussi, elles profitent, dans le cadre de certains travaux de Swisscom qui se font actuellement, et selon la densité des habitants du secteur, de l'installation de téléseu sur leur territoire. Cablecom va réagir tout comme d'autres distributeurs de téléseu, dont Citycable Lausanne.

La commune de Belmont est totalement dotée, à quelques rares exceptions, de par la volonté des propriétaires, d'un raccordement Cablecom dans chacun des immeubles. La commune ne va pas réinvestir.

M. Moret aimerait réagir suite à l'interpellation du Conseiller Graul, se rapportant à l'intervention du 31 décembre (rappelons que M. Moret a été commandant des pompiers de Belmont et qu'il était chef d'intervention ce soir-là). Il remercie également les intervenants, toutefois, il rappelle qu'il est préférable qu'à l'avenir ces personnes fournissent des précisions et des indications en renseignant les pompiers à leur arrivée sur le lieu du sinistre.

De plus, il tient à préciser que les pompiers s'inquiètent du sort des sinistrés et se chargent de leur trouver un logement.

Concernant le camion-échelle, le rapport a déjà été transmis à l'ECA.

M. Treppe revient sur le préavis 01/2010. Point 2.4 le remplacement de la conduite est-elle en Eternit ?

M. Muheim confirme.

M. Treppe quel est le danger pour les habitants de Belmont qui consomment l'eau potable ?

Dans les années 80/90 l'eau potable nous était desservie par le Lac de Bret, mais l'inquiétude de M. Treppe est que quelque chose aie été changé dans la conception et l'amenée d'eau depuis Lac de Bret.

M. Muheim précise que la conduite en Eternit ne laisse pas de dépôt. Les mesures sur la qualité de l'eau dans les réseaux desservant notre population, sont recueillies à raison d'une fois par mois. Les prélèvements sont contrôlés par le laboratoire cantonal qui s'assure de la parfaite hygiène d'eau.

L'eau consommée actuellement arrive depuis la sous-station de la Mouette jusqu'au réservoir de la Métraude, puis elle descend par gravitation. L'eau alimentant le réservoir de la Mouette arrive du pays d'Enhaut et vient partiellement du lac de Bret.

M. Muheim relève que si l'eau a un léger goût de chlore, c'est qu'elle provient certainement du Lac de Bret.

M. Cavin se demande quand le règlement de police actuel sera remplacé par un nouveau plus moderne.

M. Cavin souhaite des explications sur la coupure d'alimentation électrique, au moins de janvier, qui a duré env. 3 heures.

Belmont s'est-elle trouvée en présence d'une surcharge ? Sachant que la population de Belmont augmente et suite à cette panne, est-il prévu, de prendre des mesures pour éviter que ce problème ne se reproduise dans le futur ?

M. Muheim précise que, pour le règlement de police, la Municipalité a reçu l'autorisation de faire un copier/coller du règlement de la commune de Pully qui, suite au contre-projet à l'initiative « d'Artagnan », va devenir un règlement de police intercommunale. Toutefois, le règlement de Belmont comporte peu de lacunes. Selon la cheffe du Département vaudois de justice et police, Mme de Quattro, le nouveau règlement est annoncé à l'interne pour 2011.

Concernant la panne électrique, il s'agissait d'un câble aérien d'alimentation de la moyenne tension (réseau des SI lausannois) qui n'a pas supporté le vent conjugué au froid. Monsieur Muheim donne des explications et des éclaircissements sur les conséquences en cascade relatives à cette panne. Il relate les problèmes que nos SI ont rencontrés et signale que, vu les circonstances, les services électriques de la ville de Lausanne sont intervenus très rapidement.

La discussion étant close et l'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 21 h. 37

Pour le Bureau du Conseil communal :

Marc-Etienne FAVRE

Isabelle GAILLARD

Président

Secrétaire

La prochaine séance est fixée au 29 avril 2010 à 20 h. 15 à la Grande Salle.

P.S. : L'ordre du jour et les rapports des commissions sont conservés dans un dossier ad hoc